

Les MJC ne peuvent rester silencieuses !

Nées de la Résistance, les MJC se structurent après la proclamation par André Philip de la République des Jeunes le 27 septembre 1944 afin de construire un avenir commun émancipateur, recréer des liens sociaux et replacer les valeurs de la République au cœur du pacte républicain après plusieurs années de démantèlement sous le régime de Vichy.

Aujourd'hui installées au cœur de la cité, dans les villes, les quartiers et les villages, les Maisons des Jeunes et de la Culture tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions, le lien social indispensable au bien vivre ensemble, y compris là où il est fragilisé ou parfois brisé.

Bâties sur des valeurs républicaines, sur les principes de laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, elle articulent leur projet autour d'un accueil inconditionnel de toutes et tous afin de favoriser l'émancipation et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture. Elles agissent résolument pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des personnes et la lutte contre toute forme de discrimination.

Face au risque de voir ces valeurs bafouées et ces principes mis à mal, les MJC ne peuvent rester silencieuses.

Elles appellent toutes celles et ceux qui s'engagent au quotidien, bénévoles et professionnel.les, au service du projet d'éducation populaire des MJC à joindre leurs voix à celles qui s'exprimeront lors des rassemblements prévus dans toute la France samedi 15 et dimanche 16 juin.

Elles invitent l'ensemble de leurs membres à se mobiliser massivement pour les scrutins des 30 juin et 7 juillet prochains pour réaffirmer ces valeurs dans les urnes.

Responsable plaidoyer : Antoine Petitmangin - apetitmangin@cmjcf.fr